

OPQIBI INFO

L'ORGANISME DE QUALIFICATION DE L'INGÉNIERIE

Novembre 2016 n° 23



EDITO

La qualification OPQIBI fête cette année ses 40 ans.

Depuis 1976, son rôle est d'attester des compétences et du professionnalisme des structures d'ingénierie afin d'aider et sécuriser les maîtres d'ouvrage dans leurs recherches et leurs choix de prestataires.

Ce rôle est et reste fondamental eu égard à une profession - l'ingénierie - non réglementée, encore trop souvent mal connue des donneurs d'ordre, et ce alors que de la qualité de ses intervenants dépend en grande partie la qualité finale des ouvrages ou projets.

Depuis 40 ans, afin d'asseoir l'intérêt et la crédibilité de sa qualification auprès des prescripteurs et clients de l'ingénierie, l'OPQIBI a dû évoluer et s'adapter. Je citerai par exemple l'élargissement de ses domaines initiaux de qualification - bâtiment et infrastructure - à l'environnement et la performance énergétique, la simplification de sa nomenclature (plus de 700 qualifications il y a 20 ans, 190 à ce jour), l'ouverture de ses instances aux maîtres d'ouvrage et aux institutionnels, ou encore son accréditation par le COFRAC attestant de l'indépendance, de l'impartialité et de la transparence de son fonctionnement. En tant que premier Président de l'organisme issu de la maîtrise d'ouvrage, je représente d'ailleurs moi-même l'une des dernières évolutions survenues.

Aujourd'hui, même si beaucoup reste encore à faire, la qualification OPQIBI est connue et reconnue. De plus en plus de donneurs d'ordre l'utilisent dans leurs consultations, de plus en plus de prestataires d'ingénierie se font qualifier. En outre, la qualification OPQIBI est, depuis bien-

tôt 2 ans, intégrée au dispositif « RGE Etudes » initiée par l'ADEME et au dispositif réglementaire « audit énergétique » mis en place par le Ministère de l'Environnement. On peut ajouter la réforme des marchés publics entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, qui a officiellement et clairement confirmé les certificats de qualification comme preuves de la capacité technique et professionnelle des candidats pouvant être exigées par les acheteurs.

Aussi, en cette année de 40^{ème} anniversaire, je tiens vivement à remercier les instructeurs et membres de nos comités ainsi que mes prédécesseurs, particulièrement Yann ASELMAYER, Jean-Luc MANGIN, Michel FAUDOU et Claude PHILIP, sans lesquels nous n'en serions pas là. Je tiens également, bien évidemment, à remercier les plus de 1 800 structures d'ingénierie qualifiées pour leur confiance.

François GUILLOT,
Président de l'OPQIBI

SOMMAIRE

Événement	PAGE
• Les 40 ans de la Qualification OPQIBI	2-3
Enquête acheteurs 2016	4-5
Réglementation	
• Réforme Marchés publics 2016	6
Statistiques OPQIBI	
• Chiffres et résultats 2015	7-9
Actualités	10
Promotion & Communication	11
Nouveaux qualifiés	12

Célébration
du « 40^{ème} » anniversaire
de la qualification OPQIBI

2016 constitue l'année du 40^{ème} anniversaire de la qualification OPQIBI. En effet, si l'OPQIBI a été créé en 1969, les premiers certificats ont été délivrés en 1976.

C'est à **La Philharmonie de Paris** que, le 27 juin dernier, cet anniversaire a été célébré.

La journée, qui a réuni plus de 200 participants, représentants de l'ingénierie, de la maîtrise d'ouvrage, des pouvoirs publics, d'organismes institutionnels et de la presse, a notamment été l'occasion d'organiser une table ronde* prospective sur le thème :

« L'ingénierie et la qualification OPQIBI à l'heure des territoires et de l'habitat durables : quels rôles/intérêts, quelles reconnaissances et quelles évolutions à venir ? »

* Les actes de cette table ronde, animée par Antoine HUDIN, rédacteur en chef des Cahiers Techniques du Bâtiment, sont disponibles sur le site de l'OPQIBI :

www.opqibi.com



« A l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la qualification OPQIBI, un « cahier experts** » a été édité et diffusé avec « Le Moniteur » et « Les Cahiers Techniques du Bâtiment » en juin et septembre derniers.

** Il est téléchargeable sur :

www.opqibi.com





François GUILLOT,
Président de l'OPQIBI.



De gauche à droite :
Antoine HUDIN, Rédacteur en chef des Cahiers Techniques du Bâtiment,
Marie-Hélène BORIE, Directrice du Patrimoine et de l'Architecture, Ville de Paris,
Hervé De La GIRAUDIÈRE, Directeur Général Adjoint, Direction de la Maîtrise d'Ouvrage, Immobilière 3F,
Annick JUILLET, Directrice délégué à la programmation du pôle maîtrise d'ouvrage, Paris Habitat
Pascal JAVÉLOT, Directeur des Ressources Juridiques et de la Commande Publique, Communauté d'agglomération Caen la mer - Ville de Caen



De gauche à droite :
Antoine HUDIN, Rédacteur en chef des Cahiers Techniques du Bâtiment
François GUILLOT, Président de l'OPQIBI
Dominique SUTRA DEL GALY, Président de CINOV
Marc BORENSZTEIN, Président IGREC INGENIERIE SAS, représentant SYNTEC-INGENIERIE
Paul DELDUC, Directeur Général de l'aménagement, du logement et de la nature, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



Eau, air, terre, villes, campagnes,
industries, énergies...

Pour construire, aménager, rénover,
protéger, préserver, restaurer, prévenir,
reconstruire...

Besoin d'AMO, maîtrise d'œuvre,
conception ?

Les professionnels dont
vous avez besoin sont sur
www.cinov.fr

L'ingénierie indépendante que vous recherchez
est membre de CINOV



Résultats** de l'enquête OPQIBI 2016 auprès des acheteurs et maîtres d'ouvrage publics



résultats

« Marchés publics de construction : critères de sélection des candidats et des offres, qualification des fournisseurs et réforme 2016 »

En mai et juin 2016, l'OPQIBI a réalisé une enquête auprès de 6 500 acheteurs, donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage publics (acheteurs, ingénieurs et techniciens exerçant au sein de collectivités territoriales ou d'offices publics de l'habitat), avec le soutien de l'**AAP** (Association des Acheteurs Publics), l'**AITF** (Association des Ingénieurs

Territoriaux de France), l'**ATTF** (Association des Techniciens Territoriaux de France) et l'**USH** (Union Sociale pour l'Habitat).

Son objet était d'appréhender, s'agissant des marchés publics de construction :

- l'évolution des critères utilisés pour sélectionner les candidatures et les offres
- l'opinion des acheteurs et donneurs d'ordre quant à la qualification des entreprises ;
- leur opinion quant à la réforme des marchés publics 2016 ;
- leur opinion quant à la qualité des prestataires d'ingénierie ;
- leur connaissance du dispositif « RGE Etudes ».

Le questionnaire de l'enquête a été complété via Internet par 382 personnes, soit un taux de réponse de 5,9% jugé satisfaisant au regard de l'objet de l'étude.

A noter qu'il s'agit de la 5^{ème} enquête du même type que réalise l'OPQIBI, les précédentes datant de 2002, 2006, 2009 et 2012.

1. Les certificats de qualification professionnelle d'entreprise : une preuve de capacité des candidats toujours reconnue et demandée

La confiance des acheteurs et donneurs d'ordre publics à l'égard des certificats de qualification d'entreprise ainsi que la reconnaissance de leur intérêt restent élevées. Dans les faits, cela continue à se matérialiser par **une utilisation importante, et même croissante, de ces certificats dans leurs marchés.**

question ➔

De manière générale, pour apprécier les capacités techniques et professionnelles des candidats aux marchés, demandez-vous des certificats de qualification professionnelle d'entreprise délivrés par des organismes de qualification ?

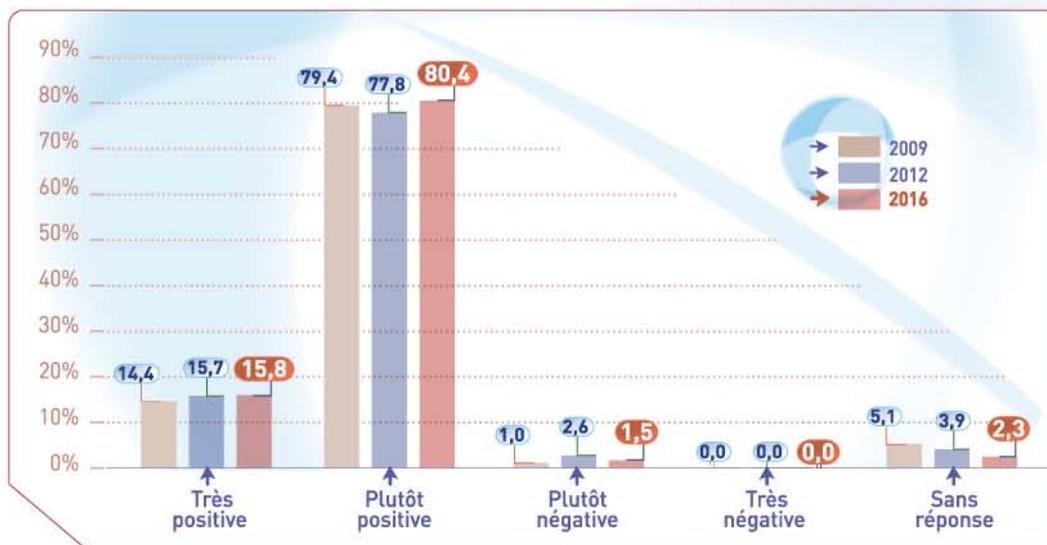


A noter que **la réforme 2016** des marchés publics devrait avoir un impact positif sur l'utilisation par les maîtres d'ouvrage des certificats de qualification, puisque, parmi ceux qui savent que la réforme leur permet désormais clairement d'exiger ces certi-

ficats pour apprécier les capacités des candidats¹ (47,2% des répondants le savent contre 47,7% qui ne le savent pas), ils sont **46,4% à affirmer que cela va les inciter à davantage les demander dans leurs appels d'offres/consultations.**

¹ : Arrêté du 29/03/16 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics

> 2. La qualification OPQIBI : une notoriété forte et une image toujours positive



← question

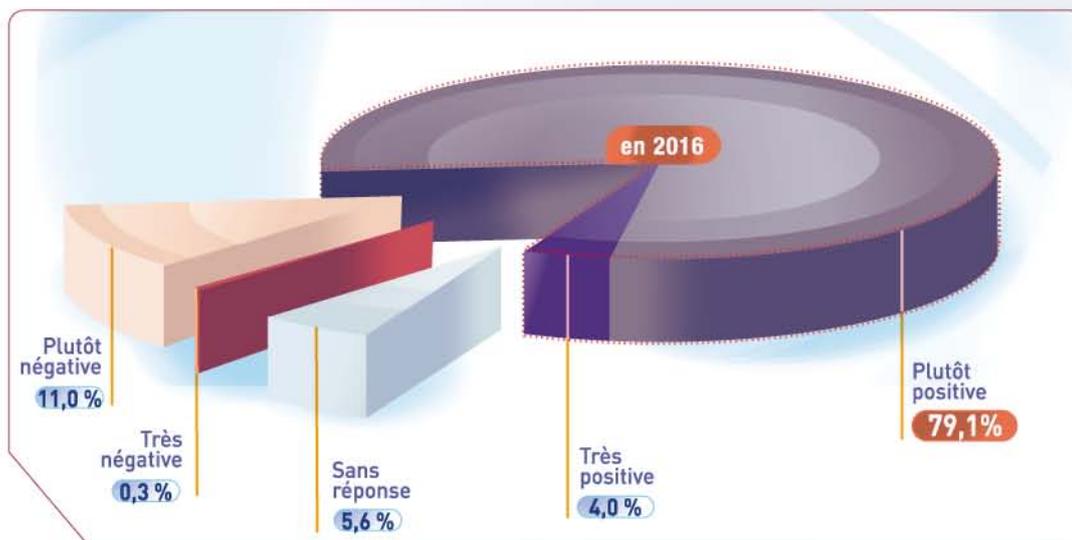
Si vous connaissez l'OPQIBI, quelle image en avez-vous ?

69,7% des répondants connaissent la qualification OPQIBI (contre 24,9% qui ne la connaissent pas), un niveau similaire à celui de 2012 (69,3%). En termes de notoriété, la qualification OPQIBI conserve et renforce sa **2^{ème} position** derrière QUALIBAT lorsque l'on demande aux personnes interrogées de citer spontanément les organismes

de qualification qu'ils connaissent, avec une progression de de plus de 10% (42,9% en 2016 contre 32,6% en 2012).

Parmi ceux qui connaissent l'OPQIBI, **96,2% en ont une image « très positive » (15,8%) ou plutôt positive (80,4%)** contre 93,5% en 2012 (15,7% et 77,8%).

> 3. Une perception très favorable de l'ingénierie privée



← question

Quelle image avez-vous des prestataires d'ingénierie privés (cabinets d'ingénieurs-conseils, BET ou sociétés d'ingénierie) ?

83,1% des répondants ont une image « plutôt bonne » (79,1%) ou « très bonne » (4%) des prestataires d'ingénierie privés (cabinets d'ingénieurs-conseils, bureaux d'études, sociétés d'ingénierie) et **84,1% jugent la qualité des prestations de ces prestataires « plutôt bonne » (82,8%) ou « très bonne » (1,3%).**

** Retrouver les résultats complets de l'enquête OPQIBI 2016 et leur analyse sur :

www.opqibi.com



➤ Les certificats de qualification OPQIBI et la réforme des marchés publics 2016

1.1. La réforme des marchés publics 2016

L'ordonnance (n° 2015-899 du 23 juillet 2015) relative aux marchés publics (Ord.), qui remplace tant le code des marchés publics (CMP) que l'ordonnance (n° 2005 - 649) du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises audit code, est venue transposer le volet législatif des directives européennes 2014/24/UE et 2014/25/UE relatives aux marchés publics. Le décret d'application (n° 2016-360) a été pris le 25 mars 2016 (D.).

Si cette réforme a donné le jour à certaines évolutions/précisions/innovations, le droit des marchés conserve néanmoins une de ses principales constantes, à savoir l'obligation pour l'acheteur de s'assurer que l'opérateur dispose bien de « la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché public » (cf. art. 51 Ord. et art. 44 D.)¹.

1.2. Les conditions pratiques d'utilisation des certificats de qualification professionnelle, tels les certificats OPQIBI

Il convient de se rapporter à l'arrêt « *Ministre de la défense* » qui fixe les conditions d'utilisation de ce type de certificat (CE 11 avril 2012, req. n° 355564 : mentionné aux Tables Rec. CE) :

- Pour vérifier la capacité, l'acheteur peut exiger des certificats de qualification professionnelle spécifiques, c'est à dire précisément désignés (par exemple : Certificat OPQIBI « 1202 : Étude de structures béton courantes »).
- Une telle exigence doit être justifiée par le marché en cause afin d'éviter tout phénomène de « surcapacité » qui porterait atteinte à la mise en concurrence en excluant, sans motif objectif, certains opérateurs. Les textes rappellent, en effet, que les conditions de participation doivent être « liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution » (art. 51 Ord.). Cela étant, s'agissant d'un élément technique, le juge semble exercer à ce sujet un contrôle restreint (en ce sens : concl. N. Boulouis sur l'arrêt précité « *Ministre de la Défense* ») de sorte que les acheteurs bénéficient d'une marge de manœuvre significative.



Texte rédigé par :
Laurent GIVORD et Elsa SACKSICK,
avocats à la Cour - associés,
Cabinet AdDen Bordeaux Aquitaine,
Cabinet AdDen Avocats.

Même si, à la faveur de la réforme, il sera possible désormais pour l'acheteur, en appel d'offres ouvert, d'examiner les offres avant les candidatures (art. 68 D.), les deux phases classiques candidature/offre restent à distinguer et demeurent au cœur du processus d'achat.

Un arrêté du 29 mars 2016 (Arr.), remplaçant celui du 28 août 2006, fixe la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés par les acheteurs aux candidats afin d'établir qu'ils bénéficient effectivement des capacités requises.

Cet arrêté dispose que les acheteurs peuvent exiger « des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants » (art. 3-12° Arr.). C'est dans ce cadre que les certificats OPQIBI s'inscrivent.

- Lorsqu'il exige un certificat de qualification professionnelle tel un certificat OPQIBI, l'acheteur « accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres », ce dans le souci de préserver la concurrence. L'arrêté du 29 mars 2016 (art. 3-12° Arr.) reprend expressément cette exigence.

Sur ce point, l'arrêt « *Ministre de la défense* » précise que :

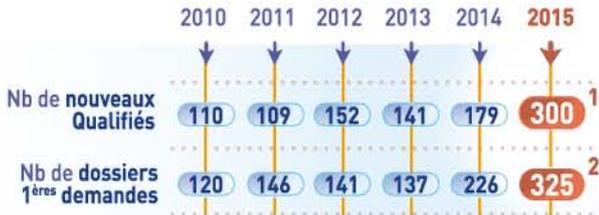
- D'une part, l'acheteur peut fixer de manière préalable dans l'avis d'appel public à la concurrence ou, en l'absence de ce dernier, dans les documents de la consultation, les éléments qui seront regardés comme « équivalents ». D'ailleurs, l'acheteur a intérêt à procéder ainsi afin d'anticiper et faciliter l'analyse des capacités de ceux des candidats qui ne disposeraient pas des certificats exigés.
- D'autre part, l'acheteur, lorsqu'il fixe en amont les « moyens de preuve équivalents », bénéficie d'une marge de manœuvre importante : le Conseil d'Etat a avalisé la procédure qui exigeait, à titre « d'équivalence », des références attestées par des tiers indépendants, lesquels ne pouvaient pas être les anciens clients du candidat ; autrement dit, des certificats de capacité émanant de ces derniers ne pouvaient pas être considérés comme « équivalents ».



¹ : CE 26 mars 2008 communauté urbaine de Lyon, req. n° 303779 : mentionné aux Tables Rec. CE - CE 29 avril 2011 Garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, req. n° 344617 : mentionné aux Tables Rec. CE en marchés à procédure adaptée (MAPA) - CE 17 septembre 2014 Société Delta Process, req. n° 378722 : mentionné aux Tables Rec. CE ;

> Evolution du nombre de qualifiés

En 2015, l'OPQIBI a connu une très forte augmentation du nombre de ses qualifiés puisqu'au 31 décembre, il comptait **1699 structures qualifiées** contre 1461 fin 2014, soit une progression de + 16,3 % (300 nouvelles structures ayant été qualifiées et 62 déqualifiées).



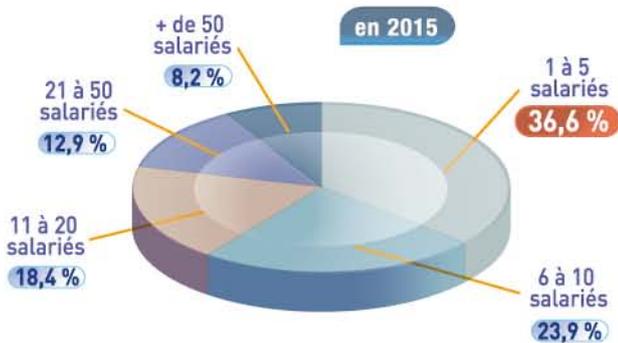
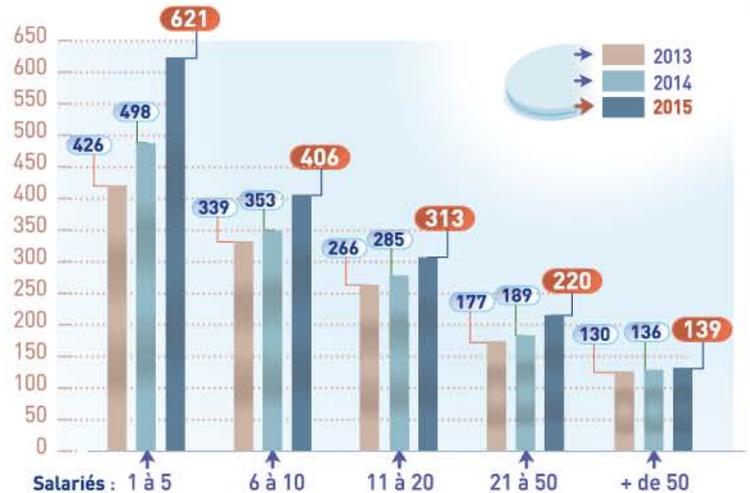
- ¹ Dont 212 étaient concernés par les dispositifs « RGE » et/ou « audit énergétique »
² Dont 234 étaient concernés par les dispositifs « RGE » et/ou « audit énergétique »

325 nouveaux dossiers de demande de qualification ont été déposés au secrétariat général de l'OPQIBI en 2015 contre 266 en 2014, soit une hausse de **22,2 %** !

En 2015, les principales raisons « connues » de déqualification « totale » étaient identiques à celles de 2014 : fusion/absorption de structures qualifiées et cessation d'activité.

> Répartition des qualifiés par effectif

Au 31 décembre 2015, l'effectif cumulé des qualifiés s'élevait à **54 386 personnes**, soit un effectif moyen de **32 salariés**.



Les TPE (< 10 personnes) constituent toujours la majorité des qualifiés OPQIBI (60,5 %).

> Nombre de qualifications et qualifications probatoires attribuées

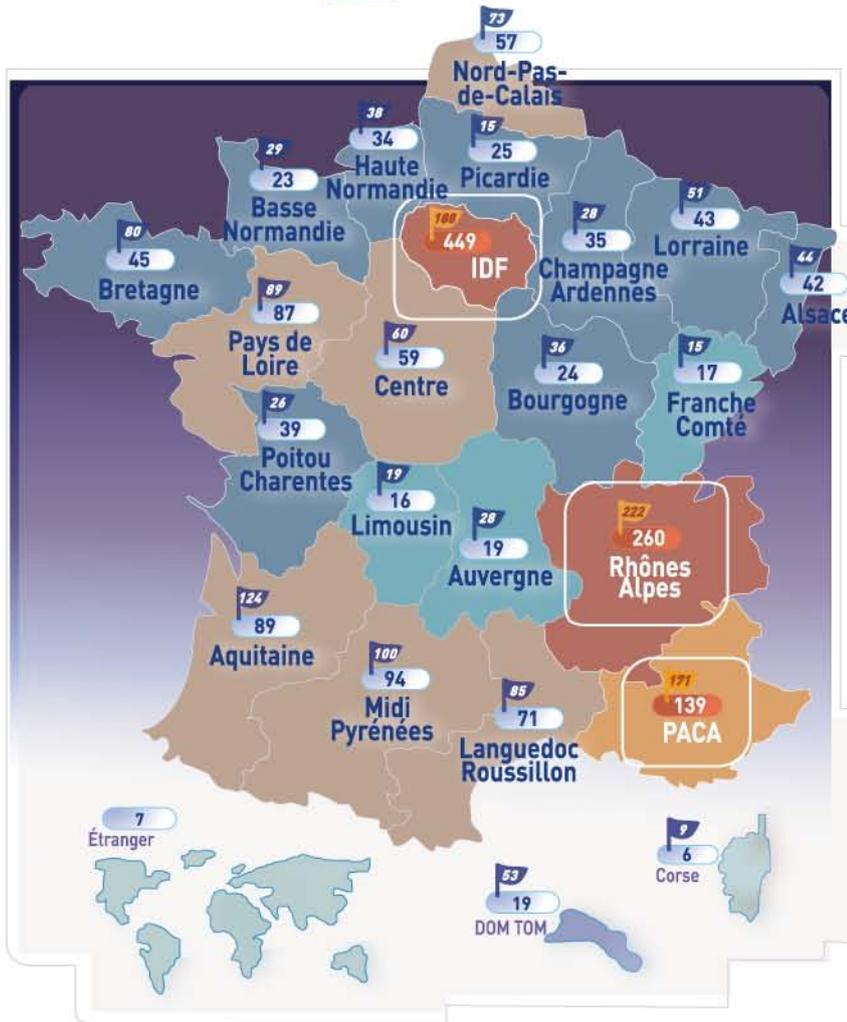
Au 31 décembre 2015, 10 496 qualifications et 1592 qualifications probatoires étaient en cours de validité soit un total de **12 088 (+ 7 %)**.

Ainsi :

- le nombre moyen de qualifications probatoires par qualifié était de **0,9** ;
- le nombre moyen de qualifications par qualifié était de **6,2**.



En 2015, le taux moyen de refus de qualification s'est élevé à **21,2 %** (contre 16% en 2014). A noter que pour les premières demandes ce taux était de **37,3 %** (contre 27,6 % en 2014).



> Répartition des qualifiés par région

Les qualifiés OPQIBI se répartissent sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans les DOM-TOM et à l'étranger. Au 31 décembre 2015, 3 régions se partageaient toujours près de 50 % des qualifiés : l'Île de France (26,4%), Rhône-Alpes (15,3%) et PACA (8,2%).

20 régions voient leur nombre de qualifiés augmenter, 2 voient ce nombre stagner.

Les régions où le nombre de qualifiés (en pourcentage) a le plus augmenté en 2015 sont l'Alsace (+50 %), la Franche-Comté (+41,7 %), et la Bourgogne (+33,3 %).



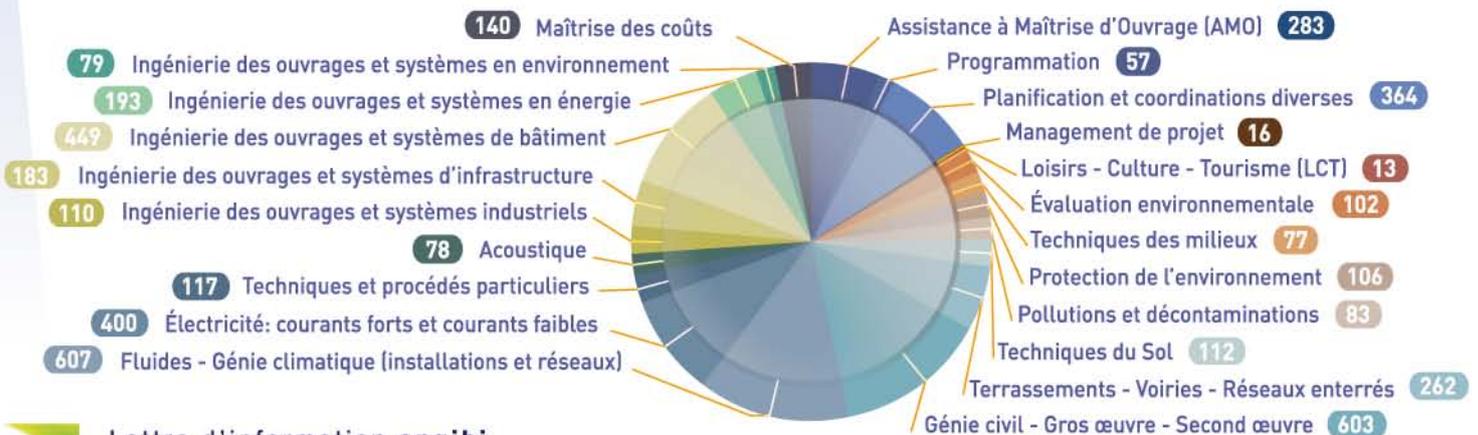
> Répartition des qualifiés par rubrique de qualification

En 2015, 18 rubriques ont vu leur nombre de qualifiés augmenter et 4 l'ont vu diminuer (rubriques 02, 05, 07 et 08).

Au 31 décembre 2015, les rubriques pour lesquelles les augmentations ont été les plus fortes sont :

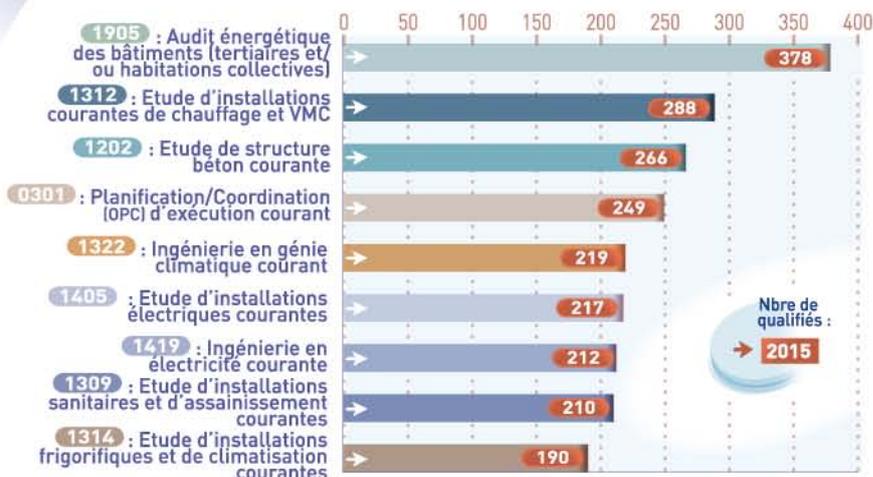
- Rubrique 17 « Ingénierie des ouvrages et systèmes industriels » (+ 168 %), en raison exclusivement de la qualification 1717 « audit énergétique dans l'industrie » ;

- Rubrique 19 « Ingénierie des ouvrages et systèmes de bâtiment » (+36,5 %), en raison de la qualification 1905 « audit énergétique des bâtiments » ;
- Rubrique 06 « Evaluation environnementale » (+34,21 %), en raison principalement de la nouvelle qualification « 0607 : audit énergétique et CO2 des activités de transport de personnes et/ou de marchandises » ;
- Rubrique 09 « Pollutions et décontaminations » (+22,6 %), en raison principalement des qualifications « amiante » (0901 et 0902) ;
- Rubrique 13 « Fluides et génie climatique » (+20,4 %), en raison principalement des qualifications « études thermiques » (1331 et 1332).



> Les 10 qualifications disposant du plus grand nombre de qualifiés

Les 10 qualifications disposant du plus grand nombre de qualifiés sont quasiment les mêmes qu'en 2014 mais dans un ordre différent. La qualification « 1905 : audit énergétique des bâtiments », qui relève à la fois du dispositif « audit énergétique réglementaire » et du dispositif « RGE », est devenue la qualification la plus attribuée.



RÉSULTATS 2015

> Résultats comptables 2015

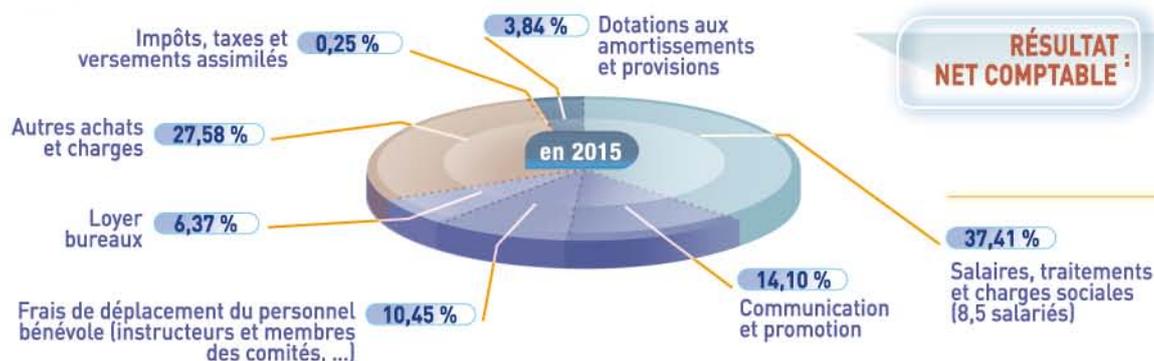
Les produits de l'OPQIBI se sont élevés en 2015 à 1688 k€ soit une progression de + 15,7 % par rapport à 2014. Cette progression est en majeure partie due aux demandes de qualifications relevant des dispositifs « RGE » et « audits énergétiques réglementaires ».

Le montant des charges, quant à lui, a été de 1669,5 k€ soit une progression de 16,6 %. Il est à noter que l'OPQIBI a consacré 14 % de ses dépenses aux actions de communication de promotion des qualifications et des qualifiés, notamment en direction des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre (235,4 k€).

Le résultat net comptable fait donc apparaître un bénéfice de **18,6 k€**.

En moyenne, sur la base des chiffres 2015, le montant versé à l'OPQIBI (pour 7,1 qualifications) revient à **964,5 Euros HT par an et par qualifié**.

> Répartition des charges de l'OPQIBI en 2015



PRODUITS D'EXPLOITATION

• Ventes de dossiers Postulant	32480,00 €
• Facturation Frais d'instruction (1 ^{ères} demandes et renouvellements)	757010,00 €
• Facturation Frais d'utilisation de la marque OPQIBI	448668,00 €
• Facturation Frais de contrôle annuel	357010,00 €
• Facturations diverses	1600,00 €

Total produits d'exploitation : 1638726,00 €

• Autres produits (cotisations, produits financiers, produits exceptionnels ...)	49393,00 €
--	------------

Total produits : 1688119,00 €

CHARGES D'EXPLOITATION

• Salaires, traitement et charges sociales (8,5 etp)	624652,00 €
• Communication et promotion	235352,00 €
• Frais de déplacement du personnel bénévole (instructeurs et membres des comités, ...)	174471,00 €
• Loyer bureaux	106300,00 €
• Autres achats et charges	460453,00 €
• Impôts, taxes et versements assimilés	4254,00 €
• Dotations aux amortissements et provisions	64075,00 €

Total charges : 1669557,00 €

RÉSULTAT NET COMPTABLE : 18562,00 €



POLLUTECH 16

> L'OPQIBI partenaire officiel du salon POLLUTECH* du 29 novembre au 2 décembre 2016 à Lyon Eurexpo

POLLUTECH 2016

L'OPQIBI sera une nouvelle fois partenaire officiel du salon POLLUTECH, salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement, qui se déroulera du 29/11 au 02/12/16 à Lyon Eurexpo.

Il y co-animera, avec l'AITF et CINOV, un « espace Ingénierie », sur lequel seront présents une dizaine de prestataires qualifiés.

Enfin, l'OPQIBI y organisera plusieurs ateliers :

- mardi 29 novembre, 11h20 à 12h05 sur le thème de « **Rôle et apport de l'ingénierie dans le commissionnement des installations techniques d'un bâtiment** » (Forum Energie) - En collaboration avec CINOV.
- mercredi 30 novembre, 14h05 à 14h50 sur le thème de « **Réaliser un audit énergétique utile et de qualité dans l'industrie** » (Forum Industrie Durable) - En collaboration avec l'ATEE et CINOV.
- jeudi 1^{er} décembre, 13h10 à 13h55, sur le thème des « **Quelles prestations d'ingénierie pour une gestion optimisée des sites et sols pollués ?** » (Forum Risques) - En collaboration avec l'UCIE.
- jeudi 1^{er} décembre, 16h15 à 17h, sur le thème de la « **Quelle ingénierie pour la mise en œuvre d'actions de restauration de continuité écologique ?** » (Village Génie et Ingénierie écologique) - En collaboration avec CINOV et l'ONEMA.
- vendredi 2 décembre, 11h20 à 12h05, sur le thème de « **Mener une opération de désamiantage de qualité : rôle et compétences de la maîtrise d'œuvre** » (Forum Risques) - En collaboration avec CINOV.



* Site de POLLUTECH : www.pollutec.com

> L'OPQIBI partenaire d'Energy Class Factory et de Water Class Factory** à Lille et Lyon



L'OPQIBI sera partenaire des 2 événements suivants qui se dérouleront le 16 novembre à Lille (Cité des échanges) et le 14 décembre (Cité internationale) à Lyon :

- **Energy Class Factory**, manifestation dédiée aux Directions Energie, QHSE, Environnement, Techniques et Sites dont la fonction est de trouver les moyens de **réduire les consommations d'énergie** en modernisant leurs équipements et perfectionnant leurs processus opérationnels.
- **Water Class Factory**, manifestation dédiée aux Directions de Site, QSE, Technique et Responsables Process dont la fonction est de trouver les moyens de **optimiser les consommations d'eau** en modernisant leurs équipements et perfectionnant leurs processus opérationnels.

Ces 2 manifestations proposent :

- > des rendez-vous techniques autour d'experts 100 % dédiés aux enjeux de l'efficacité énergétique et hydrique.
- > un programme de conférences relatif à l'efficacité énergétique et hydrique au travers notamment de cas clients et de retours d'expérience d'utilisateurs finaux.

** En savoir plus : www.energie-industrie.com
www.eau-industrie.com

AGENDA

- Réunions d'information OPQIBI
 - le 16 novembre / 17h → Strasbourg (Mercure Palais des Congrès)
 - le 13 décembre / 17h → Tours (Mercure Tours Sud)

→ Participations salons
• du 29 novembre au 2 décembre → POLLUTECH (EUREXPO Lyon)

→ Comités
Prochaine session des comités de qualification :
• du 29 novembre au 14 décembre

> Adhésion de l'OPQIBI à l'association HQE - France GBC



Le conseil d'administration de l'OPQIBI a validé l'adhésion de l'organisme à l'Association HQE-France GBC.

Cette Association, reconnue d'utilité publique depuis 2004, a pour objet de promouvoir, dans une perspective de développement durable, l'amélioration de la qualité environnementale du cadre de vie bâti. Elle constitue pour les acteurs de la construction et de l'urbanisme une structure de réflexion et d'action pour cette promotion, au niveau français, européen ou international.

Pour cela, l'Association :

- contribue à la définition de la haute qualité environnementale des bâtiments et du cadre de vie bâti ;

- stimule le développement, l'évaluation et l'utilisation des outils d'aide à l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et du cadre de vie bâti ;
- assure la promotion des démarches pratiques pour que les acteurs de la construction et de l'aménagement s'approprient économiquement et techniquement la démarche HQE, et en acquièrent la culture.

Cette adhésion s'inscrit dans le cadre d'une coopération entre les 2 institutions visant à promouvoir et valoriser la qualification de l'ingénierie, notamment au niveau des processus et des référentiels de certification des ouvrages.

> Avantages tarifaires en matière d'assurance pour les qualifiés OPQIBI

Le **cabinet Montmirail**, courtier en assurances, a négocié avec les LLOYD'S de Londres une réduction de 10% sur les conditions tarifaires habituellement consenties, pour les assurés qualifiés OPQIBI afin de tenir compte de l'investissement qualité réalisé.

Il s'agit du second acteur de l'assurance, après le groupe SMA (SMABTP, Auxiliaire BTP, CAM BTP), à accorder officiellement un avantage tarifaire aux structures d'ingénierie qualifiées par notre organisme.



Grâce à votre qualification OPQIBI, réduisez vos taux d'assurances !

Nos solutions



Odile Vidal
06 16 83 43 75
construction@montmirail.com

N°Orias : 07 000 145 - www.orias.fr - crédit photos : Thinkstock



> Nouvelles structures qualifiées

Aux sessions des comités de février, avril et juin 2016, 126 nouvelles structures ont été qualifiées.

Raison sociale	Dép ¹	N° de Certificat	Raison sociale	Dép ¹	N° de Certificat	Raison sociale	Dép ¹	N° de Certificat
ECHOS	76	16 04 3197	BDIBAT	42	16 04 3237	SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE	38	16 06 3281
GMS	20	16 04 3198	APESBAT	69	16 04 3238	ASCOT	56	16 06 3282
VOLUME	76	16 04 3199	AREA	85	16 04 3239	BOUCLETIK	13	16 06 3283
GEST'HYDROGENE	25	16 04 3200	EWATT	17	16 04 3240	GEOSYNERGIE	84	16 06 3284
ECHO ENERGIES SOLUTIONS	69	16 04 3201	OXALIS SCOP	74	16 04 3241	INGENIERIE DEVELOPPEMENT	33	16 06 3285
CONCEPT TECHNIQUE FLUIDE	42	16 04 3202	H THERM	84	16 04 3242	SUD ECOWATT	82	16 06 3286
TECHNOFI	06	16 04 3203	ARMOR INGENIERIE	22	16 04 3243	GLOBAL ENERGIE SERVICES	29	16 04 3287
KERMA-IC	92	16 04 3204	NRGYS DOMOTIC	44	16 04 3244	BIOTOPE INGENIERIE	94	16 04 3288
BET POUREAU	86	16 04 3205	CYBER FLUIDES	67	16 04 3245	ASCAUDIT ENERGIE	93	16 04 3289
SEXTANT INGENIERIE	67	16 04 3206	TILDA CONSEIL	62	16 04 3246	FGI	20	16 06 3290
MONCEYRON ARCHITECTES	77	16 04 3207	INGEX ETUDELEC	93	16 04 3247	BITP	93	16 04 3291
LE CHENELET DEVELOPPEMENT	62	16 04 3208	ALABISO INGENIERIE	34	16 04 3248	CLE ENERGIE CONSEILS	13	16 08 3292
HOLIS CONCEPT	38	16 04 3209	R AGENCE	69	16 04 3249	BIOTOPE ATELIER	33	16 08 3293
ACR CONTRACTANT GENERAL	69	16 04 3210	RSAP CONSULTING	78	16 06 3250	MASEO - CABINET D'INGENIERIE	97	16 08 3294
SOLIHA HAUTE GARONNE	31	16 04 3211	SCIC SAVECOM (SAVECOM)	55	16 06 3251	ECO-STRATEGIE REUNION	97	16 08 3295
S2T INGENIERIE DE LA CONSTRUCTION DURABLE	92	16 04 3213	UBC INGENIERIE	75	16 06 3252	G ENVIRONNEMENT	38	16 08 3296
INGETEC'S	01	16 04 3214	ISOFLU	97	16 06 3253	ACCA CONSEIL	92	16 08 3297
STRUCTALIS	75	16 04 3215	DEXO	34	16 06 3254	BET LENESLEY	50	16 08 3298
E2S	83	16 04 3216	RESEAUX DETECT	97	16 06 3255	OPTIMISE	13	16 08 3299
BET LIONEL CARCY	46	16 04 3217	NR+	11	16 06 3256	CV	66	16 08 3300
CABINET MGEAU	69	16 04 3218	COQUIERE INGENIERIE	50	16 06 3257	IMOGIS	92	16 08 3301
CBAT CONSULT SARL	74	16 04 3219	PROPERTY'S	92	16 06 3258	ACC - S	77	16 08 3302
IMPERIUM INGENIERIE	92	16 04 3220	INGEMA	93	16 06 3259	NOVAEDIA INGENIERIE	13	16 08 3303
OPTIMENERGI	95	16 04 3221	AMOES	92	16 06 3260	BENOIT SAMUEL	70	16 08 3304
SL STRUCTURES	45	16 04 3222	TOP BIS REUNION	97	16 06 3261	AB INGE	61	16 08 3305
OCDR	58	16 04 3223	BE PUISSANT ENERGIE	72	16 06 3262	IDREAU	47	16 08 3306
DIAGNOSTIC AUDIT CONSEIL ANTILLES	97	16 04 3224	ABAQUE INGENIERIE	17	16 06 3263	TISCO INGENIERIE	75	16 08 3307
LES 7 VENTS	50	16 04 3225	ECIE	35	16 06 3264	LIB'RT	63	16 08 3308
ANAE INGENIERIE	91	16 04 3226	CORETUDE	78	16 06 3265	ME2I	94	16 08 3309
ASCAUDIT MOBILITE	18	16 04 3227	IMAE	67	16 06 3266	ICES-BTP	13	16 08 3310
ECHOLOGOS	51	16 04 3228	DIAKUSTIC	78	16 06 3267	INGEPHI	41	16 08 3311
SERGA	93	16 04 3229	AT3E	94	16 06 3268	GIA INGENIERIE	13	16 08 3312
CARRON CONSULTANTS	75	16 04 3230	EREMES	69	16 06 3269	COTEL DARWIN CONCEPT	97	16 08 3313
ICARE ENVIRONNEMENT	75	16 04 3231	EIFFAGE ENERGIE SERVICES - ILE DE FRANCE	93	16 06 3270	EUREKA ENERGIES	20	16 08 3314
HYDROGEOLOGUES CONSEIL	37	16 04 3232	KIETUDES	59	16 06 3271	VINCENT CHRISTOPHE (FLUBAT)	97	16 08 3315
KCE ENVIRONNEMENT	22	16 04 3233	BET INCA	76	16 06 3272	ACEA	59	16 08 3316
BUREAU D'ETUDE ATHEMES	59	16 04 3234	BIOCLIMATIK - CONSEIL ET CR	85	16 06 3273	GMD IMMOBILIER	86	16 08 3317
GREENATION SAS	92	16 04 3235	EQUANTEC EXPERTISES	29	16 06 3274	EUTOPIA ARCHITECTURE	42	16 08 3318
SAGE SERVICES ENERGIES	27	16 04 3236	BET MASSON	94	16 06 3275	SEM ENERGIES POSIT'IF	93	16 08 3319
			KONSTRUKTIF	29	16 06 3276	ICAMO	38	16 06 3320
			JLBI CONSEILS	56	16 06 3277	IB2M	12	16 08 3321
			IDUNA ENVIRONNEMENT	92	16 06 3278	BECOME 56	56	16 10 3322
			ECOTHERMIQUE SOLUTIONS	79	16 06 3279	EMTS SAUVETAGE	13	16 06 3323
			SOCA INGENIERIE	69	16 06 3280			

> Nous contacter :

www.opqibi.com

OPOiBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

104, rue Réaumur - 75002 Paris
Tél. : 01 55 34 96 30 - Fax. 01 42 36 51 90
E-mail : opqibi@wanadoo.fr
#opqibi

OPOiBi INFO
L'Organisme de Qualification de l'Ingénierie

Directeur de la publication : François GUILLLOT
Rédaction : Stéphane MOUCHOT
Réalisation : Atrium graphism'
Impression : Teebird